

Conclusion des Journées Bibliopat 2017 :

« La valeur atteint-elle le nombre des années ?

De la notion de valeur appliquée aux collections patrimoniales »

Bonjour à toutes et tous,

Je tiens tout d'abord à remercier les responsables de l'association pour l'invitation et l'honneur qu'ils me font de m'inviter à conclure ces Journées Bibliopat 2017, et à les féliciter, ainsi que l'ensemble des intervenants, pour la qualité du programme et des présentations. Merci également au public, notamment provincial, qui a le courage de rester jusqu'au bout pour m'écouter.

Je vais commencer par quelques mots sur moi-même et mon établissement, pour poser le point de vue d'où je vais parler ce soir.

La Bibliothèque nationale et universitaire est une bibliothèque du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, donc à vocation scientifique, mais ayant des missions régionales (Dépôt légal pour l'Alsace) et patrimoniales (nos collections les plus anciennes sont âgées de plus de 5000 ans).

La BNU est également depuis quelques mois porteuse administrative du Groupement d'intérêt scientifique CollEx-PERSEE, infrastructure de recherche dont le fondement est la préservation, le développement et la valorisation, notamment via la numérisation de collections patrimoniales, de collections d'excellence pour la recherche. La question de la valeur de cette excellence peut être posée dès maintenant : quelles valeurs ces collections doivent-elles avoir pour être qualifiées d'excellence, et prises en compte par CollEx ?

Au sein de la BNU, je suis en charge du département gérant les collections patrimoniales, leur conservation et leur développement, ainsi que leur valorisation via la numérisation et la bibliothèque numérique, ou via des projets scientifiques ou culturels.

La question des valeurs est donc sans doute au cœur de mon département : quels documents valent-ils d'être acquis, préservés, numérisés, valorisés ? Je crois que nous nous posons tous ces mêmes questions, c'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, et je félicite l'association pour le choix de cette thématique.

Les présentations et échanges de ces deux jours ont été très riches. Je ne vais pas en faire une synthèse qui n'apporterait peut-être pas grand-chose de plus, mais je vais essayer de faire le lien entre ce qui

s'est dit et certains éléments qui n'ont pas été évoqués, mais qui pourtant me semblent essentiels. Ce ne sera que mon point de vue personnel, naturellement critiquable, mais que je vais essayer d'exposer en m'appuyant sur un certain nombre de références et d'expériences, en particulier étrangères.

Je souhaiterais pour commencer repartir de la base, à savoir de la définition du patrimoine.

- « Bien qu'on tient par héritage de ses ascendants » / « Ce qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe » (Larousse)
- « L'ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique certaine » (Wikipedia)
- Conseil de l'Europe – Convention de Faro : « le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution »

Ce que ces définitions semblent indiquer de commun, c'est que le patrimoine est ce que l'on hérite du passé, le patrimoine serait une responsabilité héritée du passé. La convention de Faro introduit toutefois la notion de Valeurs, en écho à l'Unesco qui définit le patrimoine comme :

- « Œuvres de l'homme [...] qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique » (Unesco)

Mais, comme il a été dit durant ces journées, le patrimoine est aussi fruit de décisions, de choix, de sélections. C'est l'angle qui est pris par la Charte de la conservation du Ministère de la culture et de la communication, dans son article 5, et je cite : « Est dit patrimonial un document, un objet ou un fonds auquel est attachée une décision de conservation sans limitation de durée ». C'est pour cela que j'introduirais ici une autre tentative de définition, personnelle, qui dirait que « le patrimoine, c'est ce que l'on juge bon de transmettre à ses enfants / aux générations futures ». Le patrimoine est aussi un choix que l'on construit, pas uniquement quelque chose dont on hérite passivement.

Sur la base de cette définition, tournée vers l'avenir, vers la population et non vers le public, la question est alors : sur quoi fonder ces décisions, ces choix, ces sélections de patrimonialisation ? Sans doute sur des valeurs, et Mme Heinich dans son intervention inaugurale, a magistralement déconstruit les différentes dimensions du concept de valeur. Parce que les objets de patrimoine ne sont ni substituables ni aliénables, ils sont en dehors de l'économie classique et l'on doit donc relativiser la notion de valeur économique lorsque l'on parle de patrimoine. Néanmoins, si la valeur est une

représentation collective et partagée, un « résultat de l'ensemble des opérations par lesquelles une qualité est attribuée à un objet », les trois dimensions d'analyse que sont la mesure, l'attachement et le jugement sont objectivables, c'est-à-dire quantifiables mathématiquement et statistiquement. Le patrimoine n'a pas qu'un poids symbolique (P. Guinard), il est mesurable. Il me semble que c'est là un élément de méthodologie fondamental.

Chacune de ces trois dimensions prises individuellement peut être faussée. La Joconde n'a pas de prix, sa valeur ne peut être mesurée ; le collectionneur peut se sentir en extase devant un livre qui le fait vibrer, et vouloir créer avec lui une nouvelle histoire, cela ne fait pas de l'objet un document patrimonial pour autant ; une commission de spécialistes peut juger un fonds d'archives littéraires peu pertinent, alors que sa valeur scientifique aurait justifié son classement en trésor national. A la BNU, les livres donnés par l'université de Königsberg dans les années 1870 peuvent n'avoir qu'une faible valeur commerciale ou même historique pris individuellement, mais parce qu'il s'agit de doubles d'une bibliothèque ayant depuis disparue, ils ont acquis une valeur collective extrême. Notre fonds d'ouvrages nazis n'a pas de valeur commerciale ni encore moins de valeur sentimentale – ou ne devrait pas en avoir – mais il est patrimonialisé en ce sens qu'il est exclu du prêt à domicile et préservé pour son intérêt scientifique historique. Le contexte est donc fondamental, et cela a été dit à de nombreuses reprises tout au long de ces deux journées.

Malgré toutes les limites évoquées sur la notion de valeur économique, les interventions d'aujourd'hui ont porté essentiellement sur ce sujet, et c'est donc là-dessus que je concentrerai mes prochains propos.

Comment estimer le prix ou la valeur d'assurance d'une œuvre patrimoniale ? Un des exemples – qui rejoint aussi l'argumentation de Fabienne Queyroux de ce matin au sujet du flou existant entre document, œuvre et source – qui me semble très significatif de la difficulté d'estimer une œuvre patrimoniale est celui de ces quelques fragments de papyrus, de petite taille, pas spectaculaires, auxquels nous n'aurions sans doute donné qu'une valeur d'assurance très faible, qui étaient simplement là dans nos collections jusqu'au moment où dans les années 1970 un chercheur belge les a identifiés comme étant le plus ancien témoignage direct d'une œuvre du philosophe sicilien du IV^e siècle avant Jésus-Christ, Empédocle. Aujourd'hui, si nous devons prêter l'une des 4 vitres qui rassemblent ces fragments, nous en fixons la valeur d'assurance à 1 000 000 d'euros. Qui sait combien d'autres documents de cette même valeur inconnue restent à découvrir dans nos collections ? Et donc comment valoriser ce que l'on ne connaît ou ne comprend pas ? Sans oublier que 80% des documents ne semblent avoir plus aucune valeur commerciale, d'après les propos de Mme de Conihout.

Mais Martine Poulain a mentionné ce matin un autre rôle possible pour les bibliothèques, à savoir celui d'informer les particuliers de la valeur de documents en leur possession. Ainsi, nos collègues de la bibliothèque régionale de Bade à Karlsruhe organisent chaque mois de séances publiques où les particuliers viennent à la bibliothèque avec leurs documents rencontrer des spécialistes qui essaient de donner une valeur économique à ces documents. Parfois, cela débouche même sur des dons à la bibliothèque.

Les intervenants de cet après-midi ont donné des outils et des pistes très utiles et pertinents, que l'on peut aussi approfondir, pour savoir comment calculer la valeur économique d'un objet ou d'une collection. On pourra par exemple consulter les recherches du Getty Institute conduites entre 1995 et 2002, et qui sont résumées dans un rapport de 2002, "Research on values and economics of cultural heritage" par Marta De la Torre, qui traite en grande partie du patrimoine documentaire. http://hdl.handle.net/10020/gci_pubs/values_cultural_heritage.

Dans certains pays de culture anglo-saxonne, la valeur financière des stocks de collections de bibliothèques est un critère budgétaire : cette valeur fait partie des actifs, au sens budgétaire, ce qui se comprend parfaitement si les institutions patrimoniales peuvent se dessaisir d'une œuvre soit pour renflouer leurs finances, soit pour être en mesure d'acheter une nouvelle œuvre. Et de fait, des méthodologies d'estimation officielle ont pu être publiées, comme en Nouvelle-Zélande, où le Ministère des finances a diffusé en 2002 un *Rapport du Ministère des finances néo-zélandais : méthodes pour calculer la valeur économique des biens culturels et patrimoniaux* (2002), centré sur les bibliothèques

(<http://www.treasury.govt.nz/publications/guidance/reporting/accounting/cultural/val-guide-cultural.pdf>). En Australie, la valeur des collections fait partie des données statistiques primaires. Elles sont estimées à 5 milliards d'AUSD pour l'ensemble des bibliothèques d'Etat, dont 3 milliards pour la seule bibliothèque d'Etat de Nouvelle-Galles du Sud. On imagine facilement que cette donnée puisse être utilisée par Directeur de la bibliothèque comme un argument pour défendre et promouvoir celle-ci tant auprès des autorités de l'Etat que de la population en général : il est bien connu qu'on ne prête qu'aux riches...

Même si ces estimations sont nécessairement fausses, il est indéniable que les collections patrimoniales des bibliothèques ont une réelle valeur financière. Au regard des collections physiques, pour lesquelles nous, professionnels des bibliothèques, libraires, collectionneurs, avons une expérience et des outils de comparaison, calculer la valeur des collections numériques apparaît encore plus complexe. Et pourtant, il existe un marché pour le patrimoine numérique. J'ai ainsi été contacté voici trois semaines par une agence photographique qui nous proposait d'acheter sa collection de photographies aériennes de Strasbourg et de sa région prises dans les quinze dernières années. Le prix

demandé était de 40.000€ : était-ce trop ? trop peu ? Y aurait-il une vraie demande alternative pour ces documents, et le prix peut-il être fixé suivant la loi de l'offre et de la demande ? L'exemple d'Aristophil, qui montre les dérives possibles de la spéculation sur le patrimoine, nous rappelle qu'il faut être particulièrement vigilants et scrupuleux avec l'argent public qui nous est confié. Concernant le numérique, je pense que nous manquons encore de recul – en tous cas personnellement, je manque de recul – pour juger de manière pertinente ce type de demande.

Dans le cas du numérique, il faudrait aussi prendre en compte les coûts de conservation des fichiers. Les projets de numérisation du patrimoine ne se sont jusqu'à récemment jamais interrogés sur les coûts induits à long terme pour la préservation des fichiers. Mais ces coûts sont très élevés, et non soutenables à long terme. Face au Data Deluge, qui voit chaque année se créer plus de données que durant toute l'Histoire humaine précédente, les institutions patrimoniales ne pourront pas tout conserver, donc que doivent-elles patrimonialiser ? L'Unesco a donné un certain nombre de principes via sa directive PERSIST, pour aider les institutions patrimoniales à sélectionner les documents à patrimonialiser, et je vous invite à en prendre connaissance. Mais pour moi, la solution passera par du collaboratif, ou par un changement radical de technologie ; la conservation numérique n'est sans doute qu'une étape, qui sera remplacée par de nouveaux supports plus pérennes et moins chers à l'avenir. C'est un autre sujet.

Le marché du patrimoine numérique existe aussi pour le patrimoine littéraire numérique. J'ai ainsi entendu Helen Shenton, Directrice de la bibliothèque du Trinity College de Dublin, exposer comment, grâce à des relations soigneusement entretenues sur une longue durée avec un poète irlandais, elle avait pu acquérir pour sa bibliothèque les archives de ce poète, y compris numériques, malgré l'intérêt prononcé d'acteurs privés et sans doute une somme supérieure que ceux-ci auraient pu lui verser. Etre conscient de l'intérêt patrimonial d'ensembles de documents numériques, et cultiver de bonnes relations avec le créateur de ces documents, est aujourd'hui une compétence nécessaire pour les bibliothécaires patrimoniaux, car on peut aussi s'interroger sur la capacité d'acteurs privés à assurer la préservation à long terme de données numériques, bien qu'il existe aussi un marché privé de l'archivage numérique. Il est à mon sens urgent que les bibliothèques se positionnent sur ce créneau, comme peut le faire la BnF qui travaille actuellement à une chaîne d'intégration dans Gallica de photographies nativement numériques, car la concurrence privée ne tardera pas à s'organiser.

Dès lors que l'on parle de valeurs économiques, d'argent, surviennent les tentations, et la question justement posée hier après-midi « Avons-nous les mêmes valeurs ? » prend tout son sens.

Avons-nous les mêmes valeurs ? La tentation de monétiser tout ce patrimoine n'est pas absente des institutions culturelles. L'intervention de M. Lefèvre hier, centrée sur comment rendre le patrimoine à la population, sur la dimension humaine du patrimoine, n'en a absolument pas fait mention, mais on ne peut pas ignorer le fait que des collectivités, mais aussi des institutions, voire nos propres communautés professionnelles, en sont – parfois de manière inconsciente – imprégnées. La numérisation du patrimoine me semble être le creuset de ces tentations, qui se traduisent par des restrictions aux usages commerciaux des résultats de la numérisation. Bien que légales, ces restrictions sont qualifiées par certains de Copyfraud lorsqu'il s'agit d'empêcher la libre réutilisation, y compris commerciale, de documents patrimoniaux appartenant au domaine public, et donc à tous. On se souvient de la fronde de nos collègues archivistes dans le dossier des archives d'état civil reprises par une société de généalogie pour construire une offre commerciale. Le mouvement des biens communs, qui connaît de plus en plus d'adeptes dans nos professions, est porteur de valeurs d'ouverture et de liberté du patrimoine, opposées à cette tentation d'en contrôler les usages, en particulier commerciaux. On peut se demander quelles sont les motivations derrière ces restrictions. Empêcher la privatisation d'un bien public ? Mais le bien reste disponible à tous, il n'est pas question de transfert de propriété. Empêcher des usages concurrentiels pour développer soi-même des produits dérivés facteurs de ressources propres, pour contrer les coupes budgétaires et satisfaire aux injonctions de plus en plus insistantes des tutelles ? Mais quelle institution culturelle peut aujourd'hui se prévaloir d'une activité commerciale en propre qui soit réellement rentable, à part les principaux musées et peut-être la BnF ?

Je dois également dire que la tentation de contrôler la diffusion du patrimoine n'est pas uniquement liée à des considérations d'ordre économique ou même éthiques. Elle peut être justifiée par des considérations scientifiques, comme dans le cas que j'ai rencontré de chercheurs qui aujourd'hui s'opposent à la numérisation de corpus de documents sur lesquels ils travaillent, car cela constituerait un appel d'air pour la concurrence internationale sur ce qu'ils considèrent comme leur objet de recherche chasse gardée. A l'inverse, un mouvement de protestation des chercheurs en histoire de l'art vient d'éclorre au Royaume-Uni, présentant les conditions restrictives d'accès et de réutilisation d'images d'objets d'arts posées par certaines institutions culturelles comme autant d'entraves à la liberté scientifique.

Par rapport à tous ces observations et questionnements sur la valeur économique du patrimoine, une approche qui me semble intéressante à creuser est celle du retour sur investissement.

Si les élus sont souvent sensibilisés à l'impact des bibliothèques sur les populations, on peut parfois se sentir chanceux s'ils n'accusent pas les bibliothèques de coûter trop cher en fonctionnement, en particulier pour conserver des vieux papiers poussiéreux, si vous me permettez de caricaturer un peu. Face aux critiques sur le coût du patrimoine, de nombreuses études ont été publiées sur la valeur économique du patrimoine. Mais ces études ont surtout porté sur le patrimoine architectural, en relation avec les retombées touristiques, et pas réellement sur l'impact économique des bibliothèques. Aux Etats-Unis, une chercheuse bien connue des bibliothèques, Carol Tenopir, travaille depuis de nombreuses années sur l'impact économique des bibliothèques. Mais ce qu'elle mesure est lié aux services fournis et aux collections de revues et livres scientifiques numériques ; elle ne traite quasiment jamais des collections patrimoniales. De même, pour préparer cette intervention, j'ai consulté certaines études de calcul du retour sur investissement réalisées soit par des bibliothèques elles-mêmes, comme la British Library, soit par des associations de bibliothèques, comme en Espagne. Là-encore, ce qui est pris en compte c'est l'accès à la littérature courante, notamment numérique, ou les services et activités culturelles. Le patrimoine en tant que tel n'est pas traité, ou vraiment à la marge.

Au Royaume-Uni cependant, l'association des bibliothèques de recherche RLUK a publié en 2013 les résultats d'une étude intitulée : « Unique and Distinctive Collections : Opportunities for Research Libraries ». Cette étude montre l'impact et les potentialités que représentent les collections patrimoniales pour les bibliothèques universitaires, par exemple pour attirer chercheurs et étudiants du pays et d'ailleurs, mais aussi pour développer le mécénat et des actions à destination du grand public. Parmi les éléments valorisables identifiés par cette étude, qui je le rappelle concerne les bibliothèques académiques, figuraient les nuitées des chercheurs extérieurs venus travailler sur les collections, l'octroi de bourses de recherche permettant à des jeunes chercheurs de vivre sur le campus et dans la ville, la réalisation de produits dérivés, d'expositions et d'actions de médiation auprès du grand public, etc. Il s'agit de la seule étude centrée sur l'impact économique des collections patrimoniales que je connaisse, peut-être y en a-t-il d'autres.

Il semblerait d'ailleurs que cette question intéresse particulièrement nos collègues britanniques, puisque dans quelques jours, à Manchester, se tiendra une conférence intitulée : *The cultural value of collections and the creative economy*, Manchester (UK); 27-29 November 2017. Cette conférence se présente ainsi :

“In today's uncertain political and economic climate, the ability to demonstrate why heritage and culture matter – and to whom – has never been more important or relevant. Archives, libraries, museums and heritage organisations across the UK and further afield

have played a leading role in this movement. They have actively looked to examine, capture and measure the wider social, cultural and economic impact of their collections, and to engage more effectively with a wider variety of audiences. Work in this area continues to evolve, as does the need for new and better ways of evidencing value and impact through continuing research and the effective sharing of experiences within and between sectors.

DCDC17 will consider how, by working collaboratively through networks of inter and cross-disciplinary initiatives, we can continue to improve and develop methodologies in order to build a strong evidence base to demonstrate the cultural value of collections and their contribution to the creative economy.”

C'est ici que l'on peut réinterroger les dimensions de mesure, d'attachement et de jugement comme critères objectivables de l'analyse de valeur. La sociologie et les enquêtes auprès des populations sont des outils pour objectiver le degré d'attachement et de jugement des populations, tout comme des calculs mathématiques peuvent permettre d'établir une mesure de la valeur financière des services produits par les bibliothèques. Les résultats d'opérations de financements participatifs peuvent aussi servir de preuve de la valeur que la population accorde à son patrimoine. La fréquentation du patrimoine numérisé, sur les outils de réseaux sociaux, serait sans doute aussi valorisable, si l'on considère que le vrai enjeu commercial dans le monde des médias aujourd'hui est la bataille autour du temps de cerveau disponible : pourquoi 30 secondes de consultation de Gallica, par exemple un soir de 12 juillet 1998 vers 21h30, n'auraient-elles pas la même valeur économique que 30 secondes de visualisation d'une publicité sur TF1 au même moment, à la mi-temps de la finale de la coupe du monde de football ?

La créativité artistique et culturelle à partir des œuvres numérisées librement réexploitables, y compris à des fins commerciales, serait ici aussi un critère à étudier, car elle est source d'activité économique, d'emplois, génère des retombées fiscales, etc. C'est cette logique, qui établit que l'ouverture est favorable au développement économique, qui justifie depuis une vingtaine d'années la politique de la Commission européenne en faveur de la numérisation du patrimoine, d'Europeana, ou dans la sphère académique, en faveur de l'Open Access, pour le développement de l'économie de la connaissance qui doit être au cœur de la croissance économique en Europe. Le Copyfraud ou les contraintes posées par certains acteurs culturels à la diffusion de leur patrimoine semble en contradiction avec cette logique d'ouverture créatrice de valeurs économiques. Ainsi, en ouvrant leur patrimoine, et en favorisant cette activité créatrice facteur de dynamisme économique, les bibliothèques patrimoniales se doteraient d'outils bénéfiques à l'augmentation de leur indice de retour sur investissement. Les bibliothèques publiques, financées par le contribuable, contribueraient ainsi davantage à la croissance économique

du pays, donc à de nouvelles rentrées fiscales, donc à plus d'argent public, ce qui ne pourrait qu'être positif non seulement pour elles mais aussi pour les populations qu'elles desservent.

Il faut que nous soyons convaincus de la nécessité de montrer la valeur du retour sur l'investissement consenti par le contribuable, pour convaincre nos tutelles de la réalité de cette plus-value qu'apportent les bibliothèques à la société, pas uniquement par leurs services, mais également par les collections patrimoniales. Le résultat pourrait être visible dans les calculs du PIB du pays, mais aussi – et peut-être surtout car la valeur sentimentale du patrimoine reste forte, comme en a témoigné Marc Meneau hier – dans les calculs du Bonheur national brut si celui-ci devait devenir un véritable indicateur de la santé des nations. Le plus difficile reste malgré tout de calculer cette valeur de retour sur investissement : un travail d'économiste serait véritablement utile à cet égard.

En conclusion.

Le patrimoine est porteur de nombreuses valeurs : historiques, sentimentales, artistiques, scientifiques, économiques.

Les bibliothécaires patrimoniaux sont dotés d'une valeur professionnelle qui, d'une certaine manière, fait la synthèse de ces différentes valeurs. Et cette valeur fondamentale, je pense, n'est autre que celle du service public.

Nos choix de patrimonialisation ne se font pas pour nous-mêmes, et c'est en cela que nous nous différencions des collectionneurs, mais en fonction de ce que nous jugeons important de transmettre à nos enfants. Et c'est peut-être justement au nom de la défense de cette valeur de service public que nous devons prouver la valeur économique et sentimentale de ce patrimoine et des services que nous offrons autour. Au moment où au Royaume-Uni, les pouvoirs publics se désengagent de plus en plus du financement des bibliothèques publiques ; au moment où en Suède, l'ensemble des bibliothèques publiques est en voie d'être privatisé, c'est à nous bibliothécaires de montrer et démontrer le sens qu'a le service public du patrimoine, librement accessible à tous, et bénéfique pour chacun et pour la société en général. Et pour cela, je ne crois pas que nous puissions rester modestes.

Je vous remercie pour votre attention, vous souhaite un très bon retour dans vos contrées respectives, et vous donne rendez-vous l'an prochain pour les journées Bibliopat 2018.

Frédéric Blin, conservateur en chef des bibliothèques

10 novembre 2017